REGLEMENT BOULIEU TRAIL - 8^{ème} EDITION

1. Les Courses

L'association « Boulieu Trail » organise le samedi 6 octobre 2018 des courses à pied, plus de 90% sur chemins :

Courses	Distances	Dénivelés	Catégories éligibles	Heure de départ	Lieu du départ
L'Ultratrail®	104 km	D+ 4650 m	Espoirs à vétérans	3h00	Boulieu
Relais à 4 " même parcours que l'ultratrail®"	18 km 38 km 33 km 15 km	D+ 930 m D+ 1600 m D+ 1500 D+ 570	Espoirs à vétérans	3h00	Boulieu
Les Crêtes	52 km	D+ 2050 m	Espoirs à vétérans	8h00	Boulieu
La Croix de Chirol	20 km	D+ 700 m	Juniors à vétérans	15h30	Boulieu
Les Hameaux	12 km	D+ 370 m	Cadets à vétérans	15h45	Boulieu

Courses enfants:

14h45 : départs des enfants nés entre 2009 et 2011 pour 1 tour (400m)

15h00 : départs des enfants nés en 2008 ou avant pour 2 tours (800m)

Les courses enfants se font sans inscription ni classements et sous la responsabilité des parents.

Les tracés et profils sont disponibles sur : boulieutrail.fr

2. Conditions de participation

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-2-1 du code du Sport, que les participants sont :

- Titulaires d'une Licence Athlé-Compétition, d'une licence Athlé-Running ou d'un Pass-Running délivrés par la FFA.
- Titulaires d'une licence compétition délivrée par les Fédérations Françaises de : Triathlon, de Course d'Orientation ou de Pentathlon Moderne en cours de validité, (présentation obligatoire)
- Titulaires des licences d'une Fédération agréée telle que par exemple : FSASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP portant la mention : sports en compétition.

Ou pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition de moins d'un an à la date du 6/10/18. Ce document sera conservé en original ou copie certifiée conforme par l'intéressé, par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. Tout concurrent ayant remis une copie devra être à même de pouvoir présenter l'original à toute réquisition des autorités compétentes.

Pour les mineurs, une autorisation des parents est nécessaire.

Ces documents doivent être remis au plus tard lors du retrait des dossards

Aucun certificat médical ne sera restitué à l'issue de la course

3. **Droit d'inscription**

Un lot est offert aux 300 premiers inscrits et sera remis le jour de la course avec les dossards.

Le nombre d'inscrits est limité à 1000 concurrents pour toutes courses confondues.

courses	Prix avant	Prix après	Clôture des
courses	le 31 juillet 2018	le 31 juillet 2018	inscriptions
L'Ultratrail®			
(lot,ravitaillements,lots	65€	85€	Le 30 septembre 2018
finishers,repas d'arrivée)			
Les Crêtes			
(lot,ravitaillements,lot	35€	45€	Le 30 septembre 2018
finisher,repas d'arrivée)			
Relais à 4	80€	100€	Le 30 septembre 2018
(lots,ravitaillements)	80€	100€	Le 30 septembre 2018

courses	Prix avant le 30 septembre 2018	Prix après le 30 septembre 2018	Clôture des inscriptions
La Croix de Chirol (lot,ravitaillements)	20€	25€	Le 30 septembre 2018 (internet) Sur place
Les Hameaux (lot,ravitaillements)	13€	15€	Le 30 septembre 2018 (internet) Sur place

4. Matériel obligatoire

Pour la Croix de Chirol :

Réserve d'eau.

Pour les crêtes :

Couverture de survie, sifflet, réserve alimentaire, réserve d'eau, coupe-vent, gobelet, téléphone chargé.

Pour L'Ultratrail® :

Couverture de survie, sifflet, réserve alimentaire, réserve d'eau, coupe-vent, gobelet, lampe frontale, téléphone chargé. (Un sac coureur pourra être acheminé au ravitaillement de Saint Julien Vocance).

Les bâtons sont autorisés sur le 50 km et le 100 km.

Pour toutes les courses :

Les concurrents doivent porter leurs dossards visiblement, pendant la totalité de la compétition. Les épingles ne sont pas fournies par l'organisation.

5. Ravitaillements

Courses	Ravitaillements	Points d'eau	
	Burdignes		
	Le Monestier		
L'Ultratrail®	Saint Julien Vocance	Vocance	
	Mer de glace		
	Arrivée		
	Burdignes		
Les Crêtes	Mer de glace		
	Arrivée		
La Croix de Chirol	Fontanilles x 2	Los Evasos	
La Croix de Criiroi	Arrivée	Les Eyvas	
Les Hameaux	Fontanilles	Los Evivas	
Les nameaux	Arrivée	Les Eyvas	

6. Limites horaires

Limites horaires Ultratrail® et relais à 4		
Burdignes	6h30	
Monestier	11h00	
Saint Julien Vocance	14h00	
Mer de glace	20h00	
Arrivée	00h00	

Pour des raisons de sécurité cet horaire sera impérativement respecté.

Limites horaires Les Crêtes		
Burdignes	11h45	
Mer de Glace	15h30	
Arrivée	18h30	

7. Abandon

Sauf en cas de blessure, les coureurs doivent rejoindre le point de contrôle offrant une solution de rapatriement (signalés par un pictogramme sur les cartes des parcours). Ils doivent en informer le responsable de poste qui annulera son numéro de dossard.

Les médecins présents sur les postes de ravitaillement/sécurité sont habilités à retirer le dossard et mettre hors course, après concertation avec le coureur et le directeur de course.

8. Modification du parcours, des barrières horaires et annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, forts risques orageux...) le départ peut être reporté voire la course annulée ; pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

9. Assurances

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance (MACIF N°13078757).

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

10. Récompenses

Un tirage au sort pour la remise de lots aura lieu avant les courses sur les concurrents préinscrits. Les lots seront remis lors du retrait des dossards.

Une récompense sera attribuée aux 3 premiers scratch et 3 premières scratch de chaque course et aux 3 premiers relais scratch.

11. Voies utilisées

La compétition se déroule en très grande partie sur pistes ou chemins en milieu naturel, sur les voies routières non fermées à la circulation. Les concurrents devront impérativement respecter le code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours.

Interdiction d'être accompagné par un vélo ou tout véhicule à moteur.

12. <u>Sécurité</u>

La sécurité est assurée par des médecins et par Quad 18 Organisation En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

13. Droits à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

14. Respect de l'environnement

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés aux différents postes de contrôle.

15. Remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué. Seul un avoir sera proposé pour une inscription gratuite l'année suivante sur présentation d'un certificat médical accompagné d'un mail de confirmation émanent du Boulieu Trail.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation des courses ou de modification des parcours.

16. Acceptation du règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.